

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUILLET 2006**

**Délibération
n° 2006.07.224**

**Convention de
coopération locale
ComAGA / ANPE
pour le PLIE -
Chargé de mission
entreprises :
avenant n° 1**

LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 juillet 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Bernard CHARRIER, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean-Claude DUBIN, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Jean-Henri PATIE, Alain PIAUD, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Jean-Jacques SYOEN, Michel HUMEAU à Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) :

Philippe BERTHET, Christian RAPNOUIL,

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Jean-Claude DUBIN, François ELIE par Jacqueline WILDE, Jean-Pierre GRAND par Jean-Henri PATIE, Patrick RIFFAUD par Rolland MIGNONNEAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES
SOLIDAIRES - PLIE

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**CONVENTION DE COOPERATION LOCALE COMAGA / ANPE POUR LE PLIE - CHARGE DE
MISSION ENTREPRISES : AVENANT N° 1**

Le PLIE, outil d'insertion par l'emploi en partenariat avec l'Etat, le Conseil Général et la ComAGA, a souhaité poursuivre en 2006 un certain nombre d'actions engagées depuis 2004.

Afin d'améliorer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du dispositif, il convient de poursuivre le partenariat instauré avec l'ANPE.

Vu la délibération n° 296 du 29 septembre 2005 relative à la convention de coopération locale n° 05 16001 003 00 permettant d'améliorer le suivi des parcours des bénéficiaires du PLIE,

Vu l'annexe 2 relative à la délibération n° 53 du 24 mars 2006 relative au budget primitif 2006,

Le projet d'avenant n°1 joint règle les droits et devoirs de chacun et prévoit notamment la désignation d'un agent de l'ANPE qui sera chargé de participer à la mise en œuvre des actions déterminées par le PLIE pour ses bénéficiaires.

Dans ce cadre, le chargé de mission entreprises contribuera à l'accès à l'emploi direct des bénéficiaires du PLIE et plus particulièrement bénéficiaires du RMI orientés par les pôles insertion logement du Conseil Général de la Charente conformément à l'avenant au protocole PLIE 2001-2006.

La participation du Fonds Social Européen, versée en contrepartie à l'ANPE s'élève à un montant de 35 494 €.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 29 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention avec l'ANPE permettant de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 65 738. – sous-fonction 90

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 juillet 2006

Affiché le :

19 juillet 2006